

COMMUNE DE JENLAIN
République française, Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

COMPTE RENDU

Séance ordinaire du 7 avril 2023, convocation en date du 31 mars.
Nombre de membres : 14. En exercice ayant pris part à la délibération : 13

L'an deux mille vingt trois le vendredi 7 avril à 18h30 , le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

Etaient présents : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, TERPOORTER, SZABLA, DERCHEZ, BULTOT, GILLARD, HOUZIAUX, GRAVEZ.

absents excusés : M. Langlet qui donne pouvoir à Mme Legrand
M. Mendola

Secrétaire de séance : Mme Bultot

Approbation du dernier Compte-rendu de conseil municipal du 25 janvier 2023

Aucune objection

vote 13 pour

Absences de M. Langlet et de M. Mendola

M. le Maire demande à son conseil d'aborder un point particulier avant l'ordre du jour :

- convention d'occupation temporaire de l'espace public avec pose d'une antenne pour commande de l'éclairage public sur l'église.

Vote 13 pour

Ordre du jour

1. Compte de gestion

Les tableaux sont mis à disposition de la population en mairie

excédents : 155 913,16 (investissements 2022)

158 956,11 (fonctionnement 2022)

résultat de clôture 2022 : 236 885,34 (investissement)

199 469,55 (fonctionnement)

dont 150 0000 virés au compte 1068 investissement

détails visibles en mairie

vote : 13 pour

2. Compte administratif

Election du président de séance : Mme Legrand

vote : 12 pour

total : recettes investissement : 1 206 019,35

dépenses investissement : 1 050 106,19

recettes fonctionnement : 1 022 149,16
dépenses fonctionnement 863 193,05

vote pour les résultats : 12 pour (M. le Maire ne peut être présent pour voter les comptes)

236 885,34 en investissement → report au R001

199 469,55 en fonctionnement → report de 49 469,55 au R002

→ 150 000 en investissement au 1068

vote : 13 pour

3. Vote des taux

Proposition de ne pas changer les taux d'imposition au village, par contre il faudra signaler à la population que la base des impôts est augmentée de 7,1 % par l'Etat.

Taxe habitation pour logements vacants et secondaires 10,88

Taxe foncière (bâti) : 32,97

Taxe foncière (non bâti) : 48,95

vote : 13 pour

Pour information, les taux de la Communauté de Communes du Pays de Mormal ne changent pas :

Taxe foncière (bâti) : 3,57

Taxe foncière (non bâti) : 7,96

Taxe d'habitation : 14,91

Taxe cotisation foncière des entreprises : 29,39

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,5

4. Vote des subventions aux associations

M. le maire rappelle les nouveaux critères d'attribution des subventions. Il est tenu compte de :

- l'investissement de l'association ou à la présence aux manifestations villageoises (brocante, marché de Noël, Jenlain propre, inauguration, forum...)
- la proposition d'une activité rayonnante profitant aux habitants
- la rédaction d'un article pour le bulletin municipal
- la présence aux différentes cérémonies
- le dépôt d'un dossier pour la demande de subvention

Total des subventions : 6500 euros

Montant destiné à l'AJT pour les différentes animations : 3500

Le tableau d'attribution est consultable en mairie. Le président de l'association dont la subvention a baissé se verra expliquer les nouvelles modalités par monsieur le maire.

Les conseillers membres d'une ou des associations n'ont pas voté pour l'attribution de la subvention concernant leur propre association.

Vote : 13 pour

5. Vote du budget primitif

Mme Legrand, adjointe aux finances, présente le budget primitif qui sera consultable par la population en mairie.

Total des dépenses et des recettes de fonctionnement 921 587,43

Total des dépenses et des recettes d'investissement 1 327 157,34

Le budget est équilibré.

vote : 13 pour

6. Règlement intérieur de la salle des fêtes

Les membres du conseil ont eu à disposition pour consultation le règlement et la convention de mise à disposition.

Tarif Jenlinois (particuliers et associations) journée 300 / 550 week-end

Tarif extérieurs journée 500 / 800 week-end

Les dégâts sont facturés par le Trésor Public

Attribution de la salle aux associations :

1ère location gratuite

2^{ème} au tarif de 200 euros sous réserve de disponibilité.

La priorité est évidemment donnée aux événements programmés par la municipalité.

Les assemblées générales ne peuvent avoir lieu le week-end. Le vendredi sous réserve que la salle ne soit pas louée le lendemain matin pour un événement majeur.

Vote : 1 contre / 1 abstention

7. Tarifs API restauration

La société API augmente ses tarifs de 15 centimes par repas(de 3,09 à 3,24)

Les tarifs actuels sont de 4,3 pour les Jenlinois et assimilés (enfants des communes sans école) et 4,8 pour les extérieurs.

Pour rappel, le coût de la prestation (repas, dépenses de fonctionnement, dépenses de personnel pour les deux heures de pause méridienne) est de plus de onze euros.

Tarifs inchangés jusque la fin de l'année scolaire.

8. Le champ du Moulin

Le gérant du lieu-dit demande la création d'un arrêt-minute devant son magasin.

Une commission se réunira pour réfléchir au problème car deux problèmes se posent :

- la privatisation de l'espace public possible.
- le risque de jurisprudence.

9. Convention d'occupation de l'espace public

Installation d'une antenne à titre provisoire (12 ans) au sommet de l'église pour la gestion de l'éclairage public. Le dispositif très discret ne sera pas visible de l'extérieur.

Convention auprès de la CCPM et la société Setelec.

Voix : 12 pour

Fin de séance : 21 heures

Le maire, Johan Dremaux

